

Le 8 juin 2020

Crédits aux particuliers – France • Avril 2020

Activité temporairement réduite du crédit aux particuliers en raison du confinement

- La croissance du crédit aux particuliers demeure mais ralentit à nouveau en avril (+5,2 %, après +6,1 % en mars et +6,8 % en février), en rythme annuel. La décélération liée à la suspension de nombreuses activités économiques en avril est davantage sensible pour les crédits à la consommation (+ 0,4 % en avril, après + 3,5 % en mars) que pour les prêts à l'habitat (+ 6,0 % en avril, après + 6,6 % en mars), les banques ayant géré la continuité des mises en place pour les opérations initiées antérieurement.
- La production mensuelle CVS de crédits reflète de manière plus directe l'impact du confinement. Elle diminue fortement, sans s'interrompre, pour les crédits à la consommation (+1,7 milliard d'euros en avril, après +4,0 milliards en mars). Les crédits à l'habitat se situent à 19,2 Mds, soit proches du niveau de mars 2020 (20,2 Mds) et de celui d'avril 2019 (18,5 Mds), mais avec un changement de composition : la part des prêts nouveaux diminue naturellement du fait du confinement (+ 9,8 Mds après + 14,5 Mds) tandis que celle des renégociations augmente pour atteindre 50% en avril (après 28% en mars).
- Cette augmentation de la part des renégociations – dont les taux sont mécaniquement plus élevés que ceux des prêts nouveaux lorsque la renégociation porte sur des allongements de durées de remboursements de prêts anciens - explique entièrement l'augmentation apparente du taux à 1,31% contre 1,19 % en mars. Hors renégociation, le taux d'intérêt des prêts à l'habitat baisse de 2 points de base et reste historiquement bas à 1,15%.
- Cet effet temporaire du confinement sur la production de crédits nouveaux devrait se poursuivre en mai et se dissiper progressivement à partir des chiffres de juillet.

Encours et taux de croissance annuel (données non CVS)

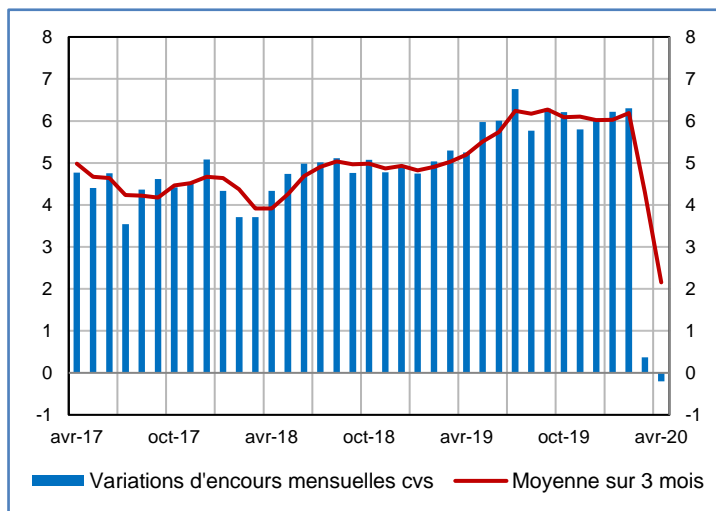
(Encours en milliards d'euros, taux de croissance en %)

	Encours brut	Taux de croissance annuel brut		
		avril-20	fev-20	mars-20
Total	1 305	6,8	6,1	5,2
<i>Habitat</i>	<i>1 088</i>	<i>7,1</i>	<i>6,6</i>	<i>6,0</i>
<i>Consommation</i>	<i>183</i>	<i>5,3</i>	<i>3,5</i>	<i>0,4</i>
<i>Autres</i>	<i>34</i>	<i>5,5</i>	<i>5,6</i>	<i>7,8</i>



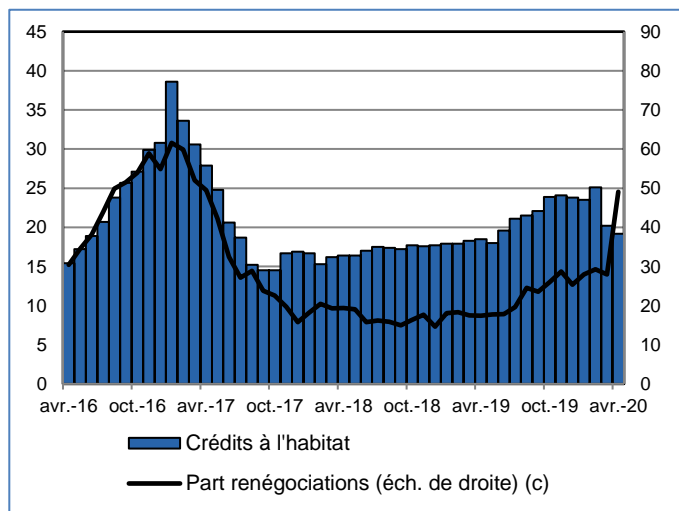
Variations d'encours mensuelles des crédits à l'habitat (données CVS)

(En milliards d'euros, corrigées des opérations de titrisation et pertes sur créances irrécouvrables)



Part de renégociations dans les crédits nouveaux à l'habitat (en %)

(Flux mensuels CVS en milliards d'euros, part non cvs en %)



Montant des crédits nouveaux

(hors découverts, flux mensuels CVS (a))

(montants en milliards d'euros, part en pourcentage)	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20
- prêts amortissables à la consommation (b)	5,7	6,1	6,0	5,9	4,0	1,7
- crédits à l'habitat	24,1	23,8	23,5	25,1	20,2	19,2
dont crédits à l'habitat hors renégociations	17,2	17,8	16,9	17,8	14,5	9,8
- part de renégociation des crédits à l'habitat, non CVS, en % (c)	28,7	25,4	28,0	29,3	28,0	49,1

Taux des crédits nouveaux (taux effectif au sens étroit, moyenne mensuelle)

(en pourcentage)	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20 (e)	avr-20 (f)
- crédits à l'habitat à long terme à taux fixe	1,20	1,17	1,17	1,19	1,19	1,31
- crédits à l'habitat à court terme et crédits à l'habitat à taux variable	1,29	1,29	1,30	1,27	1,24	1,38
- crédits à l'habitat hors renégociations	1,16	1,14	1,15	1,17	1,17	1,15
- prêts amortissables à la consommation (b)	3,75	3,52	3,75	3,84	3,76	3,91
- découverts aux particuliers (d)	5,70	5,29	5,48	5,74	5,72	5,95

(a) Le calcul des données CVS fait l'objet d'une mise à jour mensuelle prenant en compte les données du mois sous revue,

(b) Hors crédits renouvelables à la consommation

(c) Ratio des renégociations non CVS sur les crédits à l'habitat non CVS

(d) Découverts : comptes ordinaires débiteurs + créances commerciales (escompte) + affacturage + crédits de trésorerie non échancés (dont utilisations d'ouvertures de crédits permanents)

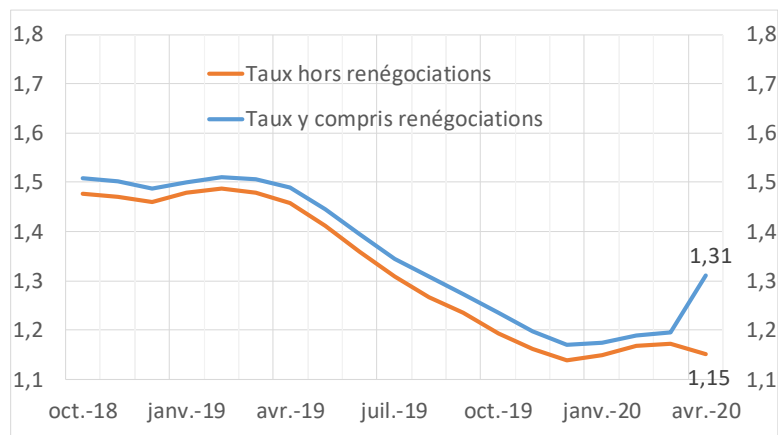
(e) Données révisées

(f) Données provisoires – les taux des crédits renégociés sont structurellement plus élevés que ceux des nouveaux crédits car ils ont été attribués antérieurement aux baisses de taux les plus récentes. La part relative des crédits renégociés ayant été plus forte ponctuellement en avril, le taux des « crédits nouveaux », renégociations incluses, est atypique.



Taux des crédits nouveaux à l'habitat toutes durées

Taux effectif au sens étroit, moyenne pondérée par les flux des taux à long terme et à court terme, en %



Complément

Les 'particuliers' forment un sous-ensemble du secteur des 'ménages' qui inclut également les entrepreneurs individuels. Sont ici présentés les seuls crédits distribués aux particuliers par des Institutions Financières Monétaires résidentes.

Les taux de croissance des encours sont calculés en corrigeant les variations d'encours d'effets ne résultant pas de transactions économiques avec la clientèle, en particulier les opérations de titrisation et les passages en perte de créances irrécouvrables. En revanche, pour des raisons techniques, les effets des variations des cours de change ne sont pas corrigés.

Les taux de croissance mensuels sont ceux des prêts mis en place. La production des nouveaux crédits représente les nouveaux crédits octroyés, même lorsqu'ils ne sont pas encore effectivement versés à l'emprunteur, conformément à la méthode harmonisée de la BCE, visant à mettre à disposition du public un indicateur reflétant rapidement les inflexions de la production de crédits. C'est pourquoi la production de nouveaux crédits diffère des variations mensuelles d'encours de crédits car les encours sont enregistrés après le décaissement effectif des fonds et prennent en compte les amortissements des anciens crédits.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les renégociations comprennent également les rachats de crédits.

